



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 9 avril 2025 — N° 200

**Présidente de l'Assemblée nationale :
Mme Nathalie Roy**

La séance est ouverte à 9 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Asselin (Vanier-Les Rivières) fait une déclaration afin de souligner le 45^e anniversaire d'Adaptavie.

Mme Dionne (Rivière-du-Loup-Témiscouata) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Gaston Pelletier.

M. Marissal (Rosemont) fait une déclaration afin de rendre hommage au personnel soignant de l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont.

M. Poulin (Beauce-Sud) fait une déclaration afin de souligner le 50^e anniversaire du Conseil économique de Beauce.

Mme Garceau (Robert-Baldwin) fait une déclaration afin de souligner le 85^e anniversaire du droit de vote des femmes au Québec.

9 avril 2025

Mme Hébert (Saint-François) fait une déclaration afin de souligner la délicate attention apportée à des travailleurs étrangers par de jeunes membres du Club Lions de Compton.

M. Bérubé (Matane-Matapédia) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Michel Germain.

Mme Lachance (Bellechasse) fait une déclaration afin de souligner les anniversaires des cercles de fermières de la circonscription de Bellechasse.

Mme Bélanger (Prévost) fait une déclaration afin de souligner le 100^e anniversaire de la ferme Alary.

M. Lévesque (Chapleau) fait une déclaration afin de souligner le 50^e anniversaire de l'école polyvalente Le Carrefour.

M. Jolin-Barrette (Borduas) fait une déclaration afin de souligner le 40^e anniversaire d'Intégration Compétences.

Mme Lakhoyan Olivier (Chomedey) fait une déclaration afin de souligner le 60^e anniversaire de la ville de Laval.

9 avril 2025

À 9 h 55, M. Benjamin, troisième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 05.

Moment de recueillement

Dépôts de documents

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, dépose :

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 20 février 2025 par M. Reid (Beauharnois) concernant la reconnaissance des problèmes de santé mentale et de suicide chez les hommes;

(Dépôt n° 2451-20250409)

La réponse à la question écrite n° 261 concernant une étude sur les répercussions de l'automatisation et de l'intelligence artificielle sur la main-d'œuvre au Québec, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 20 mars 2025 par M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys).

(Dépôt n° 2452-20250409)

9 avril 2025

Dépôts de rapports de commissions

M. Simard (Montmorency), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des finances publiques qui, les 3 et 8 avril 2025, a poursuivi le débat sur le discours du budget, conformément à l'article 275 du Règlement.

(Dépôt n° 2453-20250409)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de Mme la présidente, M. Derraji, leader de l'opposition officielle, retire certains propos non parlementaires.

À la demande de Mme la présidente, Mme Ghazal, cheffe du deuxième groupe d'opposition, retire certains propos non parlementaires.

Votes reportés

L'Assemblée tient le vote reporté le 8 avril 2025 sur la motion proposée par M. Derraji, leader de l'opposition officielle, en vertu des articles 324 à 327 du Règlement.

Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée déclare que la Société de l'assurance automobile du Québec et certains de ses dirigeants anciens et actuels ont porté atteinte aux droits et privilèges de l'Assemblée ainsi qu'à ceux de ses membres en transmettant intentionnellement des informations erronées aux membres de la Commission de l'administration publique dans le cadre de suivis concernant le projet CASA/SAAQclic.

9 avril 2025

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **419** en annexe)

Pour : **31** Contre : **75** Abstention : **0**

En conséquence, cela met fin à la question de privilège soulevée par M. Derraji, leader de l'opposition officielle.

L'Assemblée tient le vote reporté le 8 avril 2025 sur la motion de M. Skeete, ministre délégué à l'Économie, proposant l'adoption du projet de loi n° 85, Loi modifiant diverses dispositions principalement aux fins d'allègement du fardeau réglementaire et administratif.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **420** en annexe)

Pour : **75** Contre : **26** Abstention : **5**

En conséquence, le projet de loi n° 85 est adopté.

Motions sans préavis

M. Legault, premier ministre, après consultation auprès des partis d'opposition et des députés indépendants, propose :

QUE, conformément aux articles 1 et 3 de la Loi sur le commissaire au bien-être et aux droits des enfants (chapitre C-32.1.01), madame Marie-Ève Brunet, consultante principale en stratégies sociales et relations gouvernementales, Centraide du Grand Montréal, soit nommée commissaire au bien-être et aux droits des enfants pour un mandat de cinq ans à compter du 12 mai 2025 et que sa rémunération et ses autres conditions de travail soient celles contenues dans le document ci-annexé que je dépose.

9 avril 2025

Puis, il dépose :

La rémunération et les autres conditions de travail de madame Marie-Ève Brunet comme commissaire au bien-être et aux droits des enfants.

(Dépôt n° 2454-20250409)

La motion est mise aux voix et, aux fins de l'article 1 de la Loi sur le commissaire au bien-être et aux droits des enfants, un vote électronique requérant l'approbation d'au moins les deux tiers des membres de l'Assemblée est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 421 en annexe)

Pour : **104** Contre : **0** Abstention : **0**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme McGraw (Notre-Dame-de-Grâce), conjointement avec M. Grandmont (Taschereau), Mme Gentilcore (Terrebonne) et Mme Nichols (Vaudreuil), propose :

QUE l'Assemblée nationale prenne acte de l'augmentation continue du recours aux banques alimentaires, exemplifiée par une hausse de 55 % des demandes d'aides auprès des banques alimentaires du Québec depuis 3 ans, portant le total à près de 3 millions de demandes par mois;

QU'elle prenne acte de la diversification du profil des Québécoises et Québécois y ayant recours, incluant une part grandissante de personnes ayant un emploi, mais peinant à joindre les deux bouts;

QU'elle déclare que ce recours accru aux banques alimentaires est la conséquence d'une précarisation économique qui s'étend à de plus en plus de Québécoises et de Québécois dans un contexte de forte inflation ces dernières années, entraînant une hausse importante du coût de la vie;

9 avril 2025

QU'enfin, elle encourage le gouvernement à poursuivre les efforts et les investissements dans les mesures visant à lutter contre la pauvreté et à apporter une solution pérenne pour tendre vers la sécurité alimentaire.

La motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 422 en annexe)

Pour : **102** Contre : **0** Abstention : **0**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve), conjointement avec M. Charette, ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, Mme Dufour (Mille-Îles), M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) et Mme Nichols (Vaudreuil), propose :

QUE l'Assemblée nationale réaffirme son engagement envers le maintien du Système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (SPEDE) au Québec.

La motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 423 en annexe)

Pour : **102** Contre : **0** Abstention : **0**

M. St-Pierre Plamondon, chef du troisième groupe d'opposition, conjointement avec M. Roberge, ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, présente une motion concernant l'Entente entre le Canada et les États-Unis sur les tiers pays sûrs; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

9 avril 2025

M. Roberge, ministre de la Langue française, conjointement avec M. Bérubé (Matane-Matapédia), présente une motion concernant la Charte de la langue française; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des transports et de l'environnement, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 81, Loi modifiant diverses dispositions en matière d'environnement;
- la Commission de la santé et des services sociaux, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 83, Loi favorisant l'exercice de la médecine au sein du réseau public de la santé et des services sociaux;
- la Commission des relations avec les citoyens, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 84, Loi sur l'intégration nationale;
- la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 69, Loi assurant la gouvernance responsable des ressources énergétiques et modifiant diverses dispositions législatives.

M. Benjamin, troisième vice-président, donne l'avis suivant :

- la Commission de l'aménagement du territoire se réunira en séance de travail afin de statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse d'une pétition concernant la révision de la Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal concernant la taxe sur l'immatriculation des véhicules.

9 avril 2025

AFFAIRES DU JOUR

Affaires prioritaires

Débat sur le discours du budget

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 2 avril 2025 sur la motion de M. Girard, ministre des Finances, et sur les motions pour formuler un grief présentées par M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys), Mme Zaga Mendez (Verdun), M. Paradis (Jean-Talon), M. Tanguay, chef de l'opposition officielle, M. Fontecilla (Laurier-Dorion), Mme Lakhoyan Olivier (Chomedey), M. Grandmont (Taschereau), Mme Caron (La Pinière), M. Zanetti (Jean-Lesage), Mme Cadet (Bourassa-Sauvé), M. Bouazzi (Maurice-Richard), Mme Prass (D'Arcy-McGee), Mme Ghazal, cheffe du deuxième groupe d'opposition, M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve), Mme Dufour (Mille-Îles), Mme Massé (Sainte-Marie-Saint-Jacques), Mme Maccarone (Westmount-Saint-Louis), Mme Setlakwe (Mont-Royal-Outremont), M. Cliche-Rivard (Saint-Henri-Sainte-Anne), M. Chassin (Saint-Jérôme), M. Fortin (Pontiac), Mme McGraw (Notre-Dame-de-Grâce), M. Marissal (Rosemont), Mme Garceau (Robert-Baldwin), Mme Labrie (Sherbrooke), M. Morin (Acadie) et M. Derraji (Nelligan), sous réserve de la recevabilité de ces dernières.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 276 du Règlement, Mme Zaga Mendez (Verdun) fait quelques commentaires au nom du deuxième groupe d'opposition.

Le débat terminé, M. Benjamin, troisième vice-président, déclare les motions pour formuler un grief recevables.

Puis, M. Benjamin, troisième vice-président, entreprend la mise aux voix des motions pour formuler un grief présentées au cours du débat ainsi que de la motion de M. Girard, ministre des Finances, proposant que l'Assemblée approuve la politique budgétaire du gouvernement; des votes électroniques sont exigés.

À la demande de M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, les votes sont reportés à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

9 avril 2025

Projets de loi du gouvernement

Adoption

M. Jolin-Barrette, ministre de la Justice, propose que le projet de loi n° 91, Loi instaurant le Tribunal unifié de la famille au sein de la Cour du Québec, soit adopté.

À 13 heures, M. Benjamin, troisième vice-président, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

En conséquence, conformément à l'article 97 du Règlement, le débat sur la motion de M. Jolin-Barrette, ministre de la Justice, est ajourné.

Les travaux reprennent à 15 heures.

Affaires inscrites par les députés de l'opposition

Mme Rotiroti (Jeanne-Mance-Viger) propose :

QUE l'Assemblée nationale constate qu'en date de la dernière reddition de comptes réalisée le 30 novembre 2024, plus d'un tiers des projets visés par la Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructure ne sont toujours pas en phase de réalisation, et ce, malgré les pouvoirs exceptionnels contenus dans cette loi;

QU'elle prenne acte de l'annulation, du report ou de la mise sur pause de nombreux projets d'infrastructure dans la foulée de la publication du Plan québécois des infrastructures 2025-2035;

QU'enfin, l'Assemblée nationale constate que l'inscription d'un projet au Plan québécois des infrastructures ne constitue plus une garantie raisonnable de réalisation d'un tel projet.

9 avril 2025

Mme Soucy, première vice-présidente, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour ce débat restreint : 10 minutes sont allouées à l'auteur de la motion pour sa réplique; 53 minutes 30 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; 28 minutes 14 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; 17 minutes 50 secondes sont allouées au deuxième groupe d'opposition; 7 minutes 26 secondes sont allouées au troisième groupe d'opposition; et 1 minute 30 secondes sont allouées à chacun des députés indépendants. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

À la demande de M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, le vote sur la motion proposée par Mme Rotiroti (Jeanne-Mance-Viger) est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

Projets de loi du gouvernement

Adoption

L'Assemblée reprend le débat ajourné plus tôt au cours de la présente séance sur la motion de M. Jolin-Barrette, ministre de la Justice, proposant que le projet de loi n° 91, Loi instaurant le Tribunal unifié de la famille au sein de la Cour du Québec, soit adopté.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

À la demande de M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au jeudi 10 avril 2025, à 9 h 40.

La motion est adoptée.

9 avril 2025

À 17 h 25, Mme D'Amours, deuxième vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 10 avril 2025, à 9 h 40.

SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le mercredi 9 avril 2025, à 15 h 15, au cabinet de la lieutenant-gouverneure, en présence de Mme Aubé, conseillère à la Direction de la séance et de la procédure parlementaire et représentante du secrétaire général, il a plu à l'honorable Manon Jeannotte, lieutenant-gouverneure du Québec, de sanctionner le projet de loi suivant :

- n° 85 Loi modifiant diverses dispositions principalement aux fins d'allègement du fardeau réglementaire et administratif

La Présidente

NATHALIE ROY

9 avril 2025

ANNEXE

Votes électroniques

Sur la motion proposée par M. Derraji, leader de l'opposition officielle, en vertu des articles 324 à 327 du Règlement :

(Vote n° 419)

POUR - 31

Arseneau (PQ)	Dufour (PLQ)	Lakhoyan Olivier (PLQ)	Rotiroti (PLQ)
Beauchemin (PLQ)	(Mille-Îles)	Leduc (QS)	Setlakwe (PLQ)
Bérubé (PQ)	Fontecilla (QS)	Maccarone (PLQ)	St-Pierre Plamondon (PQ)
Bouazzi (QS)	Garceau (PLQ)	Marissal (QS)	Tanguay (PLQ)
Cadet (PLQ)	Gentilcore (PQ)	Massé (QS)	Zaga Mendez (QS)
Caron (PLQ)	Ghazal (QS)	McGraw (PLQ)	Zanetti (QS)
(La Pinière)	Grandmont (QS)	Morin (PLQ)	
Cliche-Rivard (QS)	Kelley (PLQ)	Paradis (PQ)	
Derraji (PLQ)	Labrie (QS)	Prass (PLQ)	

CONTRE - 75

Allaire (CAQ)	Déry (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Poulet (CAQ)
Asselin (CAQ)	Dionne (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Poulin (CAQ)
Bachand (CAQ)	Dorismond (CAQ)	Julien (CAQ)	Proulx (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Drainville (CAQ)	Lachance (CAQ)	Provençal (CAQ)
(Orford)	Dubé (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Reid (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Dufour (CAQ)	Laforest (CAQ)	Rivest (CAQ)
(Prévost)	(Abitibi-Est)	Laframboise (CAQ)	Roberge (CAQ)
Bernard (CAQ)	Duranceau (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Blanchette Vézina (CAQ)	Émond (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Roy (CAQ)
Blouin (CAQ)	Fréchette (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Sainte-Croix (CAQ)
Bogemans (CAQ)	Gagnon (CAQ)	LeBel (CAQ)	Schmaltz (CAQ)
Boivin Roy (CAQ)	Gendron (CAQ)	Lecours (CAQ)	Simard (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Girard (CAQ)	(Les Plaines)	St-Louis (CAQ)
Boulet (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Legault (CAQ)	Tardif (CAQ)
Bussière (CAQ)	Girard (CAQ)	Lemay (CAQ)	Thouin (CAQ)
Caire (CAQ)	(Groulx)	Lemieux (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Carmant (CAQ)	Grondin (CAQ)	Lévesque (CAQ)	(Dubuc)
Caron (CAQ)	Guilbault (CAQ)	(Chapleau)	Tremblay (CAQ)
(Portneuf)	Guillemette (CAQ)	Mallette (CAQ)	(Hull)
Champagne Jourdain (CAQ)	Haytayan (CAQ)	Martel (CAQ)	
Charest (CAQ)	Hébert (CAQ)	Montigny (CAQ)	
Charette (CAQ)	Jacques (CAQ)	Picard (CAQ)	

9 avril 2025

Sur la motion de M. Skeete, ministre délégué à l'Économie, proposant l'adoption du projet de loi n° 85, Loi modifiant diverses dispositions principalement aux fins d'allègement du fardeau réglementaire et administratif :

(Vote n° 420)

POUR - 75

Allaire (CAQ)	Déry (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Poulet (CAQ)
Asselin (CAQ)	Dionne (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Poulin (CAQ)
Bachand (CAQ)	Dorismond (CAQ)	Julien (CAQ)	Proulx (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Drainville (CAQ)	Lachance (CAQ)	Provençal (CAQ)
(Orford)	Dubé (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Reid (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Dufour (CAQ)	Laforest (CAQ)	Rivest (CAQ)
(Prévost)	(Abitibi-Est)	Laframboise (CAQ)	Roberge (CAQ)
Bernard (CAQ)	Duranceau (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Blanchette Vézina (CAQ)	Émond (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Roy (CAQ)
Blouin (CAQ)	Fréchette (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Sainte-Croix (CAQ)
Bogemans (CAQ)	Gagnon (CAQ)	LeBel (CAQ)	Schmaltz (CAQ)
Boivin Roy (CAQ)	Gendron (CAQ)	Lecours (CAQ)	Simard (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Girard (CAQ)	(Les Plaines)	St-Louis (CAQ)
Boulet (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Legault (CAQ)	Tardif (CAQ)
Bussière (CAQ)	Girard (CAQ)	Lemay (CAQ)	Thouin (CAQ)
Caire (CAQ)	(Groulx)	Lemieux (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Carmant (CAQ)	Grondin (CAQ)	Lévesque (CAQ)	(Dubuc)
Caron (CAQ)	Guilbault (CAQ)	(Chapleau)	Tremblay (CAQ)
(Portneuf)	Guillemette (CAQ)	Mallette (CAQ)	(Hull)
Champagne Jourdain (CAQ)	Haytayan (CAQ)	Martel (CAQ)	
Charest (CAQ)	Hébert (CAQ)	Montigny (CAQ)	
Charette (CAQ)	Jacques (CAQ)	Picard (CAQ)	

CONTRE - 26

Beauchemin (PLQ)	Dufour (PLQ)	Labrie (QS)	Morin (PLQ)
Bouazzi (QS)	(Mille-Îles)	Lakhoyan Olivier (PLQ)	Prass (PLQ)
Cadet (PLQ)	Fontecilla (QS)	Leduc (QS)	Rotiroti (PLQ)
Caron (PLQ)	Garceau (PLQ)	Maccarone (PLQ)	Setlakwe (PLQ)
(La Pinière)	Ghazal (QS)	Marissal (QS)	Tanguay (PLQ)
Cliche-Rivard (QS)	Grandmont (QS)	Massé (QS)	Zaga Mendez (QS)
Derraji (PLQ)	Kelley (PLQ)	McGraw (PLQ)	Zanetti (QS)

ABSTENTIONS - 5

Arseneau (PQ)	Gentilcore (PQ)	St-Pierre Plamondon (PQ)
Bérubé (PQ)	Paradis (PQ)	

9 avril 2025

Sur la motion de M. Legault, premier ministre, proposant que Mme Marie-Ève Brunet soit nommée commissaire au bien-être et aux droits des enfants :

(Vote n° 421)

POUR - 104

Allaire (CAQ)	Cliche-Rivard (QS)	Jacques (CAQ)	Morin (PLQ)
Arseneau (PQ)	Derraji (PLQ)	Jeannotte (CAQ)	Paradis (PQ)
Asselin (CAQ)	Déry (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Picard (CAQ)
Bachand (CAQ)	Dionne (CAQ)	Julien (CAQ)	Poulet (CAQ)
Beauchemin (PLQ)	Dorismond (CAQ)	Kelley (PLQ)	Poulin (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Drainville (CAQ)	Labrie (QS)	Prass (PLQ)
(Prévost)	Dubé (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Proulx (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Dufour (CAQ)	Laforest (CAQ)	Provençal (CAQ)
(Orford)	(Abitibi-Est)	Laframboise (CAQ)	Reid (CAQ)
Bernard (CAQ)	Dufour (PLQ)	Lafrenière (CAQ)	Rivest (CAQ)
Bérubé (PQ)	(Mille-Îles)	Lakhoyan Olivier (PLQ)	Roberge (CAQ)
Blanchette Vézina (CAQ)	Duranceau (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Blouin (CAQ)	Émond (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Bogemans (CAQ)	Fontecilla (QS)	LeBel (CAQ)	Roy (CAQ)
Boivin Roy (CAQ)	Fréchette (CAQ)	Lecours (CAQ)	Sainte-Croix (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Gagnon (CAQ)	(Les Plaines)	Schmaltz (CAQ)
Bouazzi (QS)	Garceau (PLQ)	Leduc (QS)	Setlakwe (PLQ)
Boulet (CAQ)	Gendron (CAQ)	Legault (CAQ)	Simard (CAQ)
Bussière (CAQ)	Gentilcore (PQ)	Lemay (CAQ)	St-Louis (CAQ)
Cadet (PLQ)	Girard (CAQ)	Lemieux (CAQ)	St-Pierre Plamondon (PQ)
Caire (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lévesque (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Carmant (CAQ)	Girard (CAQ)	(Chapleau)	Tardif (CAQ)
Caron (CAQ)	(Groulx)	Maccarone (PLQ)	Thouin (CAQ)
(Portneuf)	Grandmont (QS)	Malette (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Caron (PLQ)	Grondin (CAQ)	Marissal (QS)	(Dubuc)
(La Pinière)	Guilbault (CAQ)	Martel (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Champagne Jourdain (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Massé (QS)	(Hull)
Charest (CAQ)	Haytayan (CAQ)	McGraw (PLQ)	Zaga Mendez (QS)
Charette (CAQ)	Hébert (CAQ)	Montigny (CAQ)	Zanetti (QS)

9 avril 2025

Sur la motion de Mme McGraw (Notre-Dame-de-Grâce), conjointement avec M. Grandmont (Taschereau), Mme Gentilcore (Terrebonne) et Mme Nichols (Vaudreuil) :

(Vote n° 422)

POUR - 102

Allaire (CAQ)	Derraji (PLQ)	Jeannotte (CAQ)	Paradis (PQ)
Arseneau (PQ)	Déry (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Picard (CAQ)
Asselin (CAQ)	Dionne (CAQ)	Julien (CAQ)	Poulet (CAQ)
Bachand (CAQ)	Dorismond (CAQ)	Kelley (PLQ)	Poulin (CAQ)
Beauchemin (PLQ)	Drainville (CAQ)	Labrie (QS)	Prass (PLQ)
Bélanger (CAQ)	Dubé (CAQ)	Lachance (CAQ)	Proulx (CAQ)
(Prévost)	Dufour (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Provençal (CAQ)
Bélanger (CAQ)	(Abitibi-Est)	Laforest (CAQ)	Reid (CAQ)
(Orford)	Dufour (PLQ)	Laframboise (CAQ)	Rivest (CAQ)
Bernard (CAQ)	(Mille-Îles)	Lafrenière (CAQ)	Roberge (CAQ)
Bérubé (PQ)	Duranceau (CAQ)	Lakhoyan Olivier (PLQ)	Rotiroti (PLQ)
Blanchette Vézina (CAQ)	Émond (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Blouin (CAQ)	Fontecilla (QS)	Lamothe (CAQ)	Roy (CAQ)
Bogemans (CAQ)	Fréchette (CAQ)	LeBel (CAQ)	Sainte-Croix (CAQ)
Boivin Roy (CAQ)	Gagnon (CAQ)	Lecours (CAQ)	Schmaltz (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Garceau (PLQ)	(Les Plaines)	Setlakwe (PLQ)
Boulet (CAQ)	Gendron (CAQ)	Leduc (QS)	Simard (CAQ)
Bussière (CAQ)	Gentilcore (PQ)	Lemay (CAQ)	St-Louis (CAQ)
Cadet (PLQ)	Girard (CAQ)	Lemieux (CAQ)	St-Pierre Plamondon (PQ)
Caire (CAQ)	(Groulx)	Lévesque (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Carmant (CAQ)	Girard (CAQ)	(Chapleau)	Tardif (CAQ)
Caron (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Maccarone (PLQ)	Thouin (CAQ)
(Portneuf)	Grandmont (QS)	Malette (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Caron (PLQ)	Grondin (CAQ)	Martel (CAQ)	(Dubuc)
(La Pinière)	Guilbault (CAQ)	Massé (QS)	Zaga Mendez (QS)
Champagne Jourdain (CAQ)	Guillemette (CAQ)	McGraw (PLQ)	Zanetti (QS)
Charest (CAQ)	Haytayan (CAQ)	Montigny (CAQ)	
Charette (CAQ)	Hébert (CAQ)	Morin (PLQ)	
Cliche-Rivard (QS)	Jacques (CAQ)	Nichols (IND)	

9 avril 2025

Sur la motion de M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve), conjointement avec M. Charette, ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, Mme Dufour (Mille-Îles), M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) et Mme Nichols (Vaudreuil) :

(Vote n° 423)

POUR - 102

Allaire (CAQ)	Derraji (PLQ)	Jeannotte (CAQ)	Paradis (PQ)
Arseneau (PQ)	Déry (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Picard (CAQ)
Asselin (CAQ)	Dionne (CAQ)	Julien (CAQ)	Poulet (CAQ)
Bachand (CAQ)	Dorismond (CAQ)	Kelley (PLQ)	Poulin (CAQ)
Beauchemin (PLQ)	Drainville (CAQ)	Labrie (QS)	Prass (PLQ)
Bélanger (CAQ)	Dubé (CAQ)	Lachance (CAQ)	Proulx (CAQ)
(Prévost)	Dufour (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Provençal (CAQ)
Bélanger (CAQ)	(Abitibi-Est)	Laforest (CAQ)	Reid (CAQ)
(Orford)	Dufour (PLQ)	Laframboise (CAQ)	Rivest (CAQ)
Bernard (CAQ)	(Mille-Îles)	Lafrenière (CAQ)	Roberge (CAQ)
Bérubé (PQ)	Duranceau (CAQ)	Lakhoyan Olivier (PLQ)	Rotiroti (PLQ)
Blanchette Vézina (CAQ)	Émond (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Blouin (CAQ)	Fontecilla (QS)	Lamothe (CAQ)	Roy (CAQ)
Bogemans (CAQ)	Fréchette (CAQ)	LeBel (CAQ)	Sainte-Croix (CAQ)
Boivin Roy (CAQ)	Gagnon (CAQ)	Lecours (CAQ)	Schmaltz (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Garceau (PLQ)	(Les Plaines)	Setlakwe (PLQ)
Boulet (CAQ)	Gendron (CAQ)	Leduc (QS)	Simard (CAQ)
Bussière (CAQ)	Gentilcore (PQ)	Lemay (CAQ)	St-Louis (CAQ)
Cadet (PLQ)	Girard (CAQ)	Lemieux (CAQ)	St-Pierre Plamondon (PQ)
Caire (CAQ)	(Groulx)	Lévesque (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Carmant (CAQ)	Girard (CAQ)	(Chapleau)	Tardif (CAQ)
Caron (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Maccarone (PLQ)	Thouin (CAQ)
(Portneuf)	Grandmont (QS)	Malette (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Caron (PLQ)	Grondin (CAQ)	Martel (CAQ)	(Dubuc)
(La Pinière)	Guilbault (CAQ)	Massé (QS)	Zaga Mendez (QS)
Champagne Jourdain (CAQ)	Guillemette (CAQ)	McGraw (PLQ)	Zanetti (QS)
Charest (CAQ)	Haytayan (CAQ)	Montigny (CAQ)	
Charette (CAQ)	Hébert (CAQ)	Morin (PLQ)	
Cliche-Rivard (QS)	Jacques (CAQ)	Nichols (IND)	